

Juillet -
Décembre

20
22

n°29

CROS

DE

GÉORAND

Bulletin
Municipal



Le mot du Maire

**Chères Crouseillounes,
Chers Crouseillous.**

Comme chaque année nous revenons vers vous avec ce bulletin municipal du second semestre. Cette année l'hiver s'installe doucement, et nous devons faire face à un problème majeur depuis cet été le manque de pluie, ayant pour conséquences la possibilité d'incendie cet été et le manque d'eau dans les sources cet automne.

Concernant les incendies, à la demande de la Préfecture de l'Ardèche, le Centre Départemental d'Incendie et de Secours (CDIS) a fait l'inventaire des habitations autour desquelles le débroussaillage n'est pas suffisant afin de lutter contre d'éventuels incendies. Quelques habitations de la commune sont concernées. Nous avons communiqué dans le dernier bulletin municipal sur ce sujet, et quelques cas ont été résolus. Je viens d'être mis en demeure par la Préfecture de l'Ardèche d'insister auprès de vous sur ce sujet majeur pour la lutte contre les incendies et le travail de nos pompiers, et je vais écrire à chaque habitant concerné par le sujet afin que nous puissions trouver ensemble une solution à ce problème. Comme vous le savez, l'Etat brandit la menace de l'amende en cas de non-respect de cette législation. Il en va de notre responsabilité commune mais je sais pouvoir compter sur chacun de vous pour répondre positivement à cette demande.

Depuis cet été, le manque de précipitations a pour conséquence un manque d'eau général. Si nos réservoirs communaux du Cros et de La Palisse n'ont pas subi de manque, la

situation est différente à La Rochette, et pour bon nombre d'entre vous dans vos captages privés. Avec l'équipe municipale nous avons essayé de pallier les carences en eau, (en fournissant de l'eau à récupérer dans les villages et en livrant de l'eau en citerne). Ces démarches ciblées ont comblé, je l'espère, le déficit. Sachez que nous restons vigilants, et à l'écoute pour tenter de franchir cette situation complexe. Nous espérons que nos agriculteurs ne seront pas trop touchés par ce manque d'eau, ni cet hiver pour abreuver leurs troupeaux, ni au printemps prochain. Car après une sécheresse comme celle de cette année, la repousse de l'herbe au printemps pourrait être problématique surtout si la tendance à une raréfaction des précipitations se confirmait.

Il y a 18 mois, nous avons recruté Adrien Mistretta en contrat aidé à la commune. A la fin de ce contrat Adrien n'a pas souhaité continuer à travailler à la commune pour diverses raisons personnelles. Nous lui souhaitons bonne continuation dans sa vie personnelle et professionnelle. Une solution avec un salarié en CDD pour l'hiver va être trouvée afin de pouvoir gérer le déneigement comme les hivers précédents. Dès le printemps, nous tenterons de pourvoir à son remplacement.

La fête du 15 Août s'est déroulée du 13 au 15 Août avec une pleine réussite, sauf le 14 Août au matin où la pluie n'a pas permis la tenue du concours de pétanque. Je veux ici remercier toutes les personnes qui

HORAIRES DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

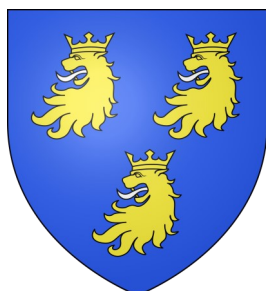
de 8h à 12h
Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi & Vendredi

de 14h à 17h
Lundi & Jeudi

INFOS PRATIQUES

Tél. 04 75 38 94 64
Fax 04 75 37 52 64

crosdegeorand-mairie@orange.fr
www.crosdegeorand.fr



se sont investies pour l'organisation et le service durant ces 3 journées de fête (élus, associations, bénévoles, autres....).

Cette année même si la maladie Covid 19 revient telle une épidémie hivernale, le repas du CCAS a pu se dérouler au « Géorand », dans une ambiance festive et chaleureuse. Nous sommes heureux d'avoir pu offrir aux personnes de plus de 65 ans de notre commune un moment de convivialité, qui manque tant depuis le début de cet épidémie. Bien entendu ceux qui n'ont pas pu être présents recevront un colis de Noël confectionné avec des produits locaux.

A l'heure où vous lirez ce bulletin, les travaux de la création du Commerce « Le Géorand » seront terminés (au détail de quelques finitions). Coralie et Sébastien pourront dès ce printemps louer chambres et gîte en complément de leur activité qui a bien démarré avec le bar-restaurant, l'épicerie, un coin primeur, le dépôt de gaz, la vente de pain tous les jours (sauf le lundi jour de fermeture). Ils remplissent tous les deux complètement le rôle que nous avons voulu donner à ce lieu majeur pour la vie de notre village et plus largement de notre commune. Je veux les féliciter d'avoir tenté l'aventure à nos côtés. Ils sont en cours de labélisation « Bistrot de Pays » un label important gage de grande qualité dans les domaines de la restauration et des produits locaux, de l'animation et des services proposés. A ce sujet je veux vraiment ici remercier la population qui a fourni un accueil

chaleureux à Coralie, Sébastien et leurs deux filles.

Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien de l'ensemble du conseil municipal, ainsi que de tous les financeurs. La population a su et sait aujourd'hui à sa manière soutenir aussi ce commerce en consommant et en fréquentant ce nouveau lieu de vie au cœur du village. Chacun à sa façon a été une pierre à cet édifice et nous pouvons collectivement être fiers du travail accompli.

J'espère enfin que ce bulletin vous plaira et qu'il vous donnera les informations concernant l'activité communale. Je sais combien il nécessite un travail important de toutes les personnes qui participent à sa rédaction.

Avec l'équipe municipale, nous avons aussi décidé d'organiser et de maintenir une cérémonie de vœux le Samedi 7 Janvier à laquelle vous êtes toutes et tous invités.

Pour finir permettez-moi de vous souhaiter de belles et douces fêtes de Noël que vous pourrez je l'espère passer en famille. J'ai ici une pensée pour les personnes seules ou en maison de retraite à qui je souhaite témoigner toute ma sympathie en cette période particulière des fêtes de fin d'année.

Je vous souhaite à toutes et tous mes meilleurs vœux pour cette année 2023 qui s'ouvrira dans quelques jours. Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur, réussite ... Bonne année 2023.

Sébastien PRADIER



ÉDITEUR

Mairie de Cros de Géorand

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Sébastien PRADIER

RÉDACTION

La commission Bulletin Municipal & Communication : Sébastien PRADIER, Cathy USALA, David TEYSSIER, Christine CHAUCHE

CRÉDIT PHOTOS

Cathy USALA, Caroline MARION, Christine CHAUCHE, Sonia ROUX, Coralie BUZZI, Sébastien PRADIER, Séverine MOULIN-ALIX, Jean-Marie TAULEIGNE, Denis BREYSSE.

PHOTO DE COUVERTURE

Audrey BARBUT


CONCEPTION

Béregère GINOUX
berengereginoux@hotmail.fr

MISE EN PAGE

Cathy USALA, Christine CHAUCHE

IMPRESSION

Impression FOMBON 
www.imprimerie-fombon.com

TIRAGE

Décembre 2022
300 exemplaires

Sommaire

- P.2 /** **ÉDITO**
Le mot du Maire.
- P.5 /** **ASSOCIATIONS & FESTIVITÉS**
L'ACCA, La Saint Hubert des Hautes Terres.
La Bouquinerie Crouseilloune.
Agenda des prochains évènements.
- P.6 /** **VIE COMMUNALE**
Travaux sur la commune.
- P.8 /** **ACTUALITÉS MUNICIPALES**
Comptes-rendus des conseils municipaux.
- P.14 /** **ARRÊT SUR IMAGE**
L'actualité de la commune.
- P.18 /** **PORTRAIT**
Un multicommerce pour vous ...
Cathy USALA, Seconde adjointe.
- P.22 /** **HISTOIRE**
Les services postaux ...
- P.27 /** **SAVEURS**
La recette de Viviane GREVOUL,
L'Agriade Saint Gilloise, la daube des
mariniers
- P.28 /** **CONCOURS PHOTOS**
Lauréats du concours 2022 & concours 2023

20
23

Samedi 7 JANVIER
à 11h à la salle
polyvalente

Mes conseillers, moi-même, sommes heureux de vous convier à la cérémonie des vœux samedi 7 Janvier à 11h. Nous clôturerons cette rencontre par un apéritif dinatoire.

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

LITOT Etienne
& **PRADIER Mylène,**
le 06 août 2022

DÉCÈS

BREYSSE Yves,
âgé de 62 ans
le 28 août 2022

INHUMATION

LAVASTRE Marthe
veuve VOLLE,
âgé de 98 ans,
décédée à Montpezat sous
Bauzon, le 22 janvier 2022

BIZARD Monique
épouse VOLLE,
âgé de 75 ans,
décédée à Aubenas,
le 9 décembre 2022

CALENDRIER DES ASSOCIATIONS

LA TRUITE CAPRICIEUSE

La période de pêche de la truite en 1^{ère} catégorie s'ouvre traditionnellement le deuxième samedi du mois de mars, partout en France.

En 2023, ce sera donc le samedi 11 mars.

La fermeture aura lieu le 3^{ème} dimanche de septembre, soit le dimanche 17 septembre.

Les informations pratiques concernant les lâchers de truite par l'AAPPMA seront mises à jour sur le site internet.



Vous pouvez prendre votre carte de pêche à partir du site ou bien vous rendre chez les dépositaires partenaires.

Pour plus d'informations retrouver l'association sur <https://www.latruitecapricieuse.com/>

ACCA La Sainte Hubert des Hautes Terres

Après une année d'annulation de la fête pour cause de COVID, l'ACCA a pu organiser son ball-trap du 15 Aout qui a eu un grand succès grâce aux nombreux chasseurs et non chasseurs qui sont venus se défier sur les planches ou tout simplement pour y passer un moment de détente.



Le 8 octobre 2022 le président Loic PLANTIN a réuni l'ensemble des membres de l'ACCA et leurs conjoints au repas de fin de saison à l'auberge « LE GEORAND », les 55 participants y ont passé un moment très agréable.

ASSOCIATIONS & INFOS PRATIQUES

La Bouquinerie Crouseillonne



Le vernissage de l'exposition photo 2022 sur le thème « La faune du plateau ardéchois » s'est déroulé le samedi 26 novembre à 11 heures à la salle des associations. A cette occasion l'équipe de la bibliothèque et son président Alban Pradier nous ont invités à découvrir les nombreuses photos avant de remettre les prix aux 3 gagnants. L'exposition connaît un grand succès avec 88 photos provenant de 23 photographes, vous pouvez venir découvrir ces photos pendant les heures d'ouverture à la bibliothèque.

L'association met en vente son calendrier 2023 qui reprend les 12 plus belles photos de l'exposition au tarif de 15 €. La recette contribue au fonctionnement de la bibliothèque.



Concours photo 2023 : Le concours photo est reconduit pour 2023 avec le thème : « La lumière dans tous ses états sur le plateau ardéchois ».

La Bouquinerie Crouseillonne a tenu son assemblée générale annuelle à la salle des associations de Cros de Géorand le 15 octobre 2022 à 18 heures.

Les membres du bureau sont :

Président : Alban PRADIER

Secrétaire : Chantal GINEYS

Trésorière : Cecile PRADIER

Heures d'ouverture : le samedi de 10h30 à 11h30

Le montant de la cotisation reste inchangé : 5 € pour les habitants de la commune, 7 € pour les autres, 1 € pour un emprunt occasionnel.

Les travaux sur la Commune ...



Après des soucis d'approvisionnement de pièces, le nouveau tracteur a enfin pu être équipé de son épareuse neuve.



Curage de la station d'épuration. Un nettoyage de la cuve de la station d'épuration est nécessaire par camion pompe une à deux fois par an.



Recherche de la fuite d'eau au lavoir de La Rochette.



Reprise du mur de soutènement du chemin communal à La Rochette.

Les réunions du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2022

CHOIX DU CANDIDAT POUR LE MULTICOMMERCE

Après une première consultation déclarée infructueuse, la commune a décidé de relancer une publicité et une mise en concurrence conformément à la Loi. De nouveaux candidats potentiels se sont présentés et ont été reçus en mairie en amont de leur candidature.



Sur présentation des dossiers de candidatures par M. le Maire et après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir la candidature de Mme et M. BUZZI

MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes de délibérations, décisions et arrêtés pris par les communes entrent en vigueur dès qu'ils

sont publiés pour les actes réglementaires. Les actes individuels sont notifiés aux personnes intéressées après transmission au contrôle de la légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité de leurs actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique. Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes ;

Le conseil municipal valide la proposition du Maire qui est de conserver

une publicité par affichage à la mairie.

SUBVENTION DENEIGEMENT

Hiver 2021/2022

Les travaux de déneigement sont subventionnés par le Département de l'Ardèche.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière maximale du Conseil Général de l'Ardèche pour les frais de déneigement de la saison 2021/2022 pour un montant de 42 471,35 € TTC

VALIDATION ETAT D'ASSIETTE COUPES DE BOIS

Forêt communale en 2023

M. le Maire donne lecture du courrier de M. FONTON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à asseoir en 2023, en





forêt communale relevant du régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après et précise la destination des coupes de bois, pour les coupes inscrites soit : la vente sur pied.

Etat d'assiette

Parcelle	Volume présumé	Surface ha	commercialisation
2B	320	4.62	vente publique
3	810	13.01	vente Publique

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC EDF

EDF exploite en qualité de concessionnaire, la concession de Montpezat, conformément au cahier des charges approuvé par décret du 21 mars 1949.

Par application des dispositions du cahier des charges de concession, EDF doit s'assurer de la maîtrise fon-

cière des terrains d'assiette des ouvrages.

Il ressort de l'analyse foncière que la présence d'ouvrages hydroélectriques doit faire l'objet d'une formalisation au moyen d'une **servitude** idoïne avec chacun des propriétaires concernés.

Servitudes d'accès pour trois stations de mesure de débit

Les stations dites « Cros de Géorand », « Ranc de Piouche » et « Station de Rieutord »

Une limnimétrie est une mesure des variations périodiques du niveau des eaux des lacs.

Lors de la constitution du dossier de bornage, EDF a constaté que le seuil de mesure limnimétrique et les différents matériels de la station de mesure de débit dite « de Cros de Géorand », celle dite « Ranc de Piouche » et celle dite « station de Rieutord » n'avaient pas été formalisés par convention. EDF s'est donc rapproché des différents propriétaires pour convenir de la signature de trois conventions de servitude afin de régulariser cette situation.

Les 3 conventions doivent être signées entre EDF et la commune de Cros de Géorand, pour les parcelles AX142, AZ19 et le chemin communal de la RD 302 à la parcelle 19, ainsi que sur la section AP, le chemin communal dit "de la Vestide à Rieutord". Le conseil municipal accepte les termes des trois conventions de servitude d'accès aux stations de mesure de débit.

Servitude de submersion - Retenue de La Palisse

Lors de la constitution du dossier de bornage, EDF a constaté que la côte orthométrique de la retenue du barrage de La Palisse pouvait empiéter en partie sur des parcelles propriété de tiers.

L'altitude orthométrique est la distance comptée suivant la verticale physique (direction du fil à plomb) entre un point et la surface de niveau zéro (niveau de la mer).

EDF s'est donc rapproché des propriétaires (dont la commune) pour convenir de la signature d'une convention de servitude de submersion

ACTUALITÉ MUNICIPALE

afin de régulariser cette situation. Une convention doit être signée entre EDF et la commune de Cros de Géorand, pour les parcelles AP453 et AP53.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer cette convention de servitude de submersion.

Servitude de tréfonds - galerie d'amenée d'eau

Lors de la constitution du dossier de bornage, EDF a constaté que le passage d'une galerie d'amenée, dans le tréfonds de propriété de tiers n'avait pas été formalisé par convention.

"Tréfond" est un vocable de la langue juridique. Il désigne le volume de terre se trouvant sous la surface du sol dont une personne est propriétaire. Le mot est synonyme de "sous-sol".

EDF s'est donc rapproché de ces propriétaires pour convenir de la signature d'une convention de servitude de tréfonds afin de régulariser cette situation. Une convention doit être signée entre EDF et la Commune de Cros de Géorand, pour les parcelles suivantes :

Commune	Section	Parcelle
Cros de Géorand	AV	144
Cros de Géorand	AV	145
Cros de Géorand	AV	193
Cros de Géorand	AV	200
Cros de Géorand	AP	53
Cros de Géorand	AO	1
Cros de Géorand	AP	416

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer cette convention de servitude de tréfonds.

LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

Cette délibération annule et remplace la délibération DE 2022 31 bis. M. le Maire présente au conseil municipal les travaux de la Commission Communale Agricole concernant la reprise des terrains communaux exploités précédemment et jusqu'au

31 décembre 2021 par M. Bernard LAURENT, Quartier La Tauleigne. M. Pascal LAURENT, conseiller municipal, étant concerné à titre privé, ne prend pas part au vote.

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° DE-2019-25 en date du 27/04/2019 concernant les conditions de reprise des terrains communaux à usage agricole. Il rappelle également les principes précédemment appliqués pour la location du terrain communal agricole :

- signature d'un bail avec les exploitants agricoles dont le siège de l'exploitation est situé sur la commune.
- signature d'une convention pluriannuelle de pâturages pour les exploitants agricoles dont le siège de l'exploitation est situé hors commune.

Le conseil municipal statue sur les demandes de location reçues pour la reprise à la location de ces terrains, et décide de donner à bail ou convention pluriannuelle de pâturages, à compter du 01/05/2022 aux exploitants agricoles ci-dessous :

- 1) par bail aux exploitants de Cros de Géorand

à GAEC de l'Alliance, Malbastit, 6 ha 94 a 86 ca

à GAEC de Rognon, 3 ha 81 a 46 ca

- 2) par convention pluriannuelle de pâturages

à ARCIS Hippolyte, Sainte Eulalie 3 ha 99 a 53 ca

à PHILIPPOT Kevin, Le Béage 6 ha 08 a 60 ca

à DUMAS Katia, Privas 17 ha 52 a 38 ca

Le conseil municipal précise que le tarif appliqué à ces locations est celui fixé par délibération en date du 29 janvier 2022. Le prix de location de ces terrains pourra être révisé annuellement par décision du conseil municipal. Le conseil municipal autorise le Maire à signer les baux et les conventions pluriannuelles de pâturages avec les exploitants agricoles concernées.

SUBVENTION - FETE DU 15 AOUT

Budget concernant les festivités du 15/08/2022.

PLACE DU VILLAGE DE 11H A 18H
15 AOÛT 2022
FÊTE DE LA BIÈRE
ENTRÉE LIBRE & GRATUITE

13 AOÛT
RALL-TRAP
 À partir de 10h
 Organisé par l'ACCA

14 AOÛT
CONCOURS DE PETANQUE
 À partir de 9h
 • En 1ère à 5ème
 • Avec repas : Saucisses/Merguez/Frites
 • À 14h en triplette
 • Le soir repas : Pâtis
 Réservation Arnaud LAURENT : 07 61 90 79 18
 Organisé par le Comité des Vins.

15 AOÛT
REPAS BÉNÉVOLES FÊTE DE LA BIÈRE
 À partir de 14h
 Concert Spectacle
 • ELVEN musique et danse irlandaise

GRANDE TOMBOLA ticket 5 €
 De nombreux lots à gagner !
 1^{er} prix : L'Irlande weekend pour 2

Repas place du village : Réservation au 04 75 38 94 64
 Adulte : 15 € ou 06 26 96 30 39
 Enfant : 8 € Repas sur place ou à emporter

Montagne d'Ardeche | ardèche | CREDIT AGRICOLE | L'eau d'Ardeche est dangereuse pour la santé. A consommer avec modération.

Cette année : la fête de la bière.

Le montant des dépenses prévues est de 7 670 € réparti comme suit :

Spectacle et animations : 3 830 €
 Affiches et promotion : 300 €
 Accessoires et divers : 540 €
 Location scène et chapiteau : 1 000 €
 Repas bénévoles et artistes : 700 €
 Tombola : 1 000 €
 SACEM : 300 €

TOTAL dépenses : 7 670 €

Plan de financement :
 Subvention FIL Département : 1 000 €
 Fonds propres : 6 670 €

TOTAL recettes : 7 670 €



Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'opération et son plan de financement.

Il autorise M. le Maire à solliciter toutes les aides financières maximales.

CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 SEPTEMBRE 2022

SUBVENTION ATOUT RURALITE 07
Pacte routier



M. le Maire présente au conseil municipal le dispositif d'aide aux territoires du Département de l'Ardèche dénommé "Atout ruralité 07 - Pacte routier". Il précise que ce programme permet de subventionner les collectivités pour les travaux de voirie communale.

Avec un montant des travaux de voirie estimé à 75 425,50 € HT, comprenant des travaux de réfection de voirie communale ainsi que l'élargissement et la mise en sécurité de la route d'accès à "Le Merle", le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le projet, sollicite l'aide financière du Département de l'Ardèche (soit 20 000,00 €), indique que ce projet est inscrit en Investissement du budget et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de ce financement et au déroulement du dossier.

MODIFICATION DU PERIMETRE DU
SITE NATURA 2000

"La Loire et ses affluents"

Suite à la consultation de Monsieur le Préfet de l'Ardèche concernant la modification du périmètre du site Natura 2000 "Loire et ses affluents", M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation. Après avoir débattu sur le sujet, le conseil municipal émet un avis contre le périmètre avec les remarques suivantes :

- certaines zones humides ne sont pas intégrées dans le périmètre, et inversement d'autres surfaces le sont et ne sont pas des zones humides.
 - ce périmètre engendre une différenciation entre agriculteurs,
 - le lac de La Palisse est une zone artificielle et industrielle. Le périmètre Natura 2000 sur ce site ne doit pas évoluer. Son secteur et ses rives ne doivent pas en faire partie.
- Le Conseil municipal refuse le périmètre proposé dans le dossier reçu le 6 juillet 2022 et demande aux services de la DDT de faire une proposition cohérente et adaptée à notre commune.



LOCATION D'UNE
LICENCE IV

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de trouver une licence de débit de boissons de catégorie IV pour le multi-commerce communal. Il précise qu'il est possible de louer une licence de catégorie IV en attendant d'en trouver une disponible à la vente.

La société Holding Groupe Développement MC propose une location de licence IV pour un montant de 3 600 € HT/an. Le conseil municipal accepte le contrat et autorise le Maire à faire les formalités nécessaires à la signature du contrat.



CONVENTION DE SERVITUDE COMMUNE/EDF

EDF exploite en qualité de concessionnaire, la concession de Montpezat, conformément au cahier des charges approuvé par décret du 21 mars 1949. Par application des dispositions du cahier des charges de concession, EDF doit s'assurer de la maîtrise foncière des terrains d'assiette des ouvrages. Il ressort de l'analyse foncière que la présence d'ouvrages hydroélectriques doit faire l'objet d'une formalisation au moyen d'une servitude idoine avec chacun des propriétaires concernés.

Servitude de submersion

Lors de la constitution du dossier de bornage, EDF a constaté que la côte orthométrique de la retenue du barrage de La Palisse pouvait empiéter en partie sur des parcelles propriété de tiers. EDF s'est donc rapproché de ces propriétaires pour convenir de la signature d'une convention de servitude de submersion afin de régulariser cette situation. Une convention doit être signée entre EDF et la Commune de Cros de Géorand, pour la parcelle AS74. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention.

Servitude de tréfonds

Lors de la constitution du dossier de bornage, EDF a constaté que le passage d'une galerie d'amenée, dans le tréfonds de propriété de tiers n'avait pas été formalisé par convention.

EDF s'est donc rapproché de ces propriétaires pour convenir de la signature d'une convention de servitude de tréfonds afin de régulariser cette situation.

Une convention doit être signée entre EDF et la Commune pour les chemins communaux et routes communales suivants :

- de "Fédarier au Poyet" au droit des parcelles BC25 et BC10
- du "Moulin de Fédarier au Poyet" au droit des parcelles BC10 et BC151
- du "Moulin de Fédarier au Poyet"



au droit des parcelles BC152 et BC149

- du "Moulin de Fédarier au Poyet" au droit des parcelles BC145 et BC144

- des "Hermès à La Palisse" au droit des parcelles AV145 et AV164

- de "Malaval à Cros de Géorand" au droit des parcelles AV160 et AV155

- des "Hermès à La Palisse" au droit des parcelles AS203 et AS9

- de "La Palisse aux Dérangs" au droit des parcelles AS283 et AS285

- de "La Vestide" au droit des parcelles AP52 et AP458

- de "La Vestide" au droit des parcelles AP52 et AP458

- de "La Vestide" au droit des parcelles AP459 et AP461

- de "La Vestide" au droit de la parcelle AP65

- de "La Vestide" au droit des parcelles AP430 et AP80

- de "La Vestide" au droit des parcelles AP76 et AP77

- de "La Vestide" au droit des parcelles AP103 et AP408

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer cette convention de servitude de tréfonds.

CONVENTION D'OCCUPATION avec ORANGE pour bâtiment téléphonie et pylône

Historique :

Par acte en date du 13 mai 1987 l'Etat (Ministère des PTT auquel droit se trouve ORANGE aujourd'hui) a

signé avec la commune une convention d'occupation d'un bien dont elle est propriétaire, pour y installer des équipements techniques comprenant un bâtiment Autocom affecté à la téléphonie fixe et à l'internet d'une SHO de 50 m² et un pylône.

Ces équipements sont installés sur les parcelles communales AE25 et 27.

La redevance s'élevant en 2021 à 248,88 €/an. (actualisable selon les termes du contrat de base).

Nouvelle actualité :

Aux termes d'un traité d'apport, ORANGE a apporté sa branche d'activité liée aux infrastructures passives (pylônes notamment) à sa filiale TOTEM France. Dans ce nouveau contexte, il convient de :

- 1) signer un avenant entre la Commune et Orange pour soustraire de la convention initiale l'emprise du pylône. La convention porte désor-





mais sur le seul bâtiment implanté. 2) signer une nouvelle convention à durée déterminée de 12 ans (bail), entre la Commune et TOTEM France pour ce site, soit 20 m² (pylône), pour un montant de 1 500,00 € de novembre 2022 à novembre 2023. (Montant actualisable). Le conseil municipal émet un avis favorable.

CONVENTION DE DENEIGEMENT avec l'entreprise CHABANIS

La convention passée avec l'entreprise CHABANIS est arrivée à échéance. Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à passer avec l'entreprise CHABANIS effectuant le déneigement sur une partie de la Commune. Cette convention est mise en place pour une durée de trois ans. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention.

REPRISE DE TERRAINS APPARTENANT AU SIVOM

Suite à la délibération du comité syndical du SIVOM de la Haute Vallée de la Loire en date du 15/11/21, relative à la cession de terrains appartenant au SIVOM et considérant que la dissolution du SIVOM de la Haute Vallée de la Loire est prévue au 1^{er} janvier 2022, Le SIVOM de la Haute Vallée de la Loire propose de céder à notre commune, pour l'euro symbolique, les terrains dont il est propriétaire sur notre commune pour une surface totale de 8 042 mètres carrés. Le conseil municipal décide d'accepter la proposition du

SIVOM de la Haute Vallée de la Loire concernant la cession des terrains à la commune de Cros de Géorand, sous réserve que le SIVOM réalise les actes administratifs de régularisation de l'emprise de la route avec : EDF, la Communauté de Communes, M. TARDIEU Jean- François et M. MARGARON Bernard, pour chaque parcelle concernée. Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette opération et à signer l'acte de vente à venir.

FORET COMMUNALE

Distraction du régime forestier

M. le Maire rend compte au conseil municipal d'une réunion tenue avec Office Nationale des Forêts à propos de la forêt communale. Une analyse a été menée sur les terrains communaux. Elle montre que certains terrains communaux non boisés, sont inclus dans les terrains formant la forêt communale soumise au régime forestier. Ces terrains ayant vocation actuelle, ou à venir, à destination agricole, M. le Maire propose au conseil municipal de les distraire des surfaces soumises au régime forestier. Le conseil municipal reconnaît que les terrains cités ne sont pas boisés et demande à l'ONF la distraction de ces terrains de la liste des terrains classés en forêt communale.

PLAN AMENAGEMENT FORET Forêt communale plan 2021/2040

M. le Maire présente au conseil mu-

nicipal le projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale, établi par l'Office National des Forêts. Le plan d'aménagement forestier fait un état des lieux de la forêt communale et propose une gestion avec un programme d'actions pour la période 2021/2040. M. le Maire rappelle que le conseil municipal a demandé une distraction de surfaces de 83 ha du plan. Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le plan d'aménagement forestier 2021/2040, sous réserve que les parcelles citées dans la délibération (voir ci-dessus) soient distraites des surfaces retenues.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Déneigement des voies communales

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23-1 et considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, le conseil municipal décide la création d'un emploi non permanent pour faire face en prévision de la période hivernale, notamment le déneigement des voies communales. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2022, recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois.

ARRÊT SUR IMAGE

L'actualité de la commune



9 Juillet 2022

Les Pompiers du Béage

Cette année les pompiers du Béage ont choisi notre commune comme cadre pour les photos de leur calendrier 2023. A l'issue des prises de vue, ils ont réalisé une visite de l'église et plus particulièrement du clocher pour connaître au mieux les conditions d'intervention en cas d'incendie.



15 Août 2022

Fête de la bière ...

La Fête du 15 août au Cros de Géorand est un rendez-vous incontournable de l'été sur la montagne ardéchoise. La version 2022 avec pour thème « La fête de la Bière » a été à la hauteur une fois de plus. Une journée chaude et ensoleillée, festive comme on l'aime, rythmée par les musiques et les danses irlandaises, et arrosée par une dizaine de variétés de bières : Un vrai succès pour cette belle journée où plus de 300 repas ont été servis !

Merci à l'ensemble des Bénévoles et à leur engagement sans qui cette journée ne pourrait avoir lieu.

Rendez-vous en 2023 pour une nouvelle édition qui s'annonce pleine de surprises !





17 Septembre 2022

Soitée d'ouverture du restaurant « Le Géorand »

Une centaine d'habitants avait répondu à l'invitation de M. le Maire. Les personnes sont venues autant pour la rencontre avec les gérants que pour admirer les lieux complètement réhabilités. Le bar/restaurant/épicerie/gîte est désormais baptisé « LE GEORAND ». Un nom proposé par Marie-Aimée BRESSE et retenu parmi plusieurs propositions.



11 Novembre 2022

Cérémonie du 11 novembre

Ne pas oublier ! Sébastien PRADIER a fait lecture du discours de M. Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Les sapeurs pompiers ont participé à la cérémonie, dont Manon LAURENT, jeune du village ainsi que Maelys BUZZI, âgée de 13 ans et nouvelle habitante. En préambule de la cérémonie, Sébastien PRADIER a salué leur engagement.



18 Novembre 2022

Inauguration de la Caserne des Pompiers de St Cirques en Montagne

Financée à 65% par le SDIS et 35% par la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche, la caserne de Saint Cirques en Montagne a été inaugurée le 18 Novembre, en présence de Monsieur le Sous-préfet de Largentière, de Sandrine GENEST, 1^{ère} Vice-Présidente du Département de l'Ardèche, de Jacques GENEST, Président de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche, et des Maires de la zone où la Caserne de Saint Cirques intervient en premier appel (Saint Cirques en Montagne, Mazan l'Abbaye, Le Cros de Géorand (secteur La Palisse)).

La commune de Cros de Géorand était représentée à cette inauguration par Sébastien PRADIER, Maire, Jean Marie TAULEIGNE 1^{er} Adjoint et Christine CHAUCHE, Conseillère Municipale.



26 Novembre 2022

Concours photos

Lors du vernissage de l'expo-photo : « La faune du plateau ardéchois », l'association la Bouquinerie Crouseillonne a présenté les 88 clichés proposés par 23 photographes. Le Maire, Sébastien PRADIER a félicité l'initiative de cette association, mais aussi sa constance et l'engagement des bénévoles. Bernadette ROCHE, Conseillère Départementale a rappelé l'importance des animations sur la montagne pour maintenir le lien. Ensuite, Alban PRADIER, président de la Bouquinerie Crouseillonne a annoncé le thème du futur concours et Chantal GINEYS, secrétaire, a distribué les prix aux 3 lauréats (voir 4^{ème} de couverture).

26 Novembre 2022

Repas du CCAS

Pour permettre des retrouvailles le CCAS a proposé aux personnes de plus de 65 ans un repas de fin d'année au nouveau restaurant LE GEORAND. Un menu délicieux a ravi les papilles et les conversations allaient bon train aux nombreuses tables (58 personnes).





2 & 3 Décembre 2022

Téléthon

Les animations du Téléthon sur le secteur « Sources de la Loire/Montagne Ardéchoise » se sont ouvertes par une veillée à Cros de Géorand, un concours de belote avec 16 équipes rassemblées et d'autres participants réunis autour de jeux de société. Cette animation de l'association « Sources de la Loire » entrait dans le programme des manifestations au profit de l'AFM Téléthon.

Président : Patrick COUDENE,
Représentante locale : Karine ACCASSAT,
Coordinatrice Ardèche : Sybille AUDIGIER.



9 Décembre 2022

"Les prairies fleuries" concours organisé par la chambre d'agriculture auquel peuvent participer tous les agriculteurs (éleveurs de chèvres, de brebis, de fin gras du Mézenc, etc ...)

Damien COCATRE, technicien du PNR des Monts d'Ardèche et Nicolas BEILLON, chargé de mission de la Chambre d'Agriculture ont présenté les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) qui permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent pour la mise en œuvre de bonnes pratiques agro-écologique.

Puis, Pascal LAURENT élu à la Chambre d'Agriculture et Catherine USALA, élue au PNR des Monts d'Ardèche ont remis les prix décernés aux Lauréats du concours des Prairies Fleuries.



PORTRAIT

Coralie et Sébastien BUZZI ont du savoir-faire et le goût du commerce. Ils ont séduit les élus municipaux par leur enthousiasme.

Tout d'abord ils ont de l'expérience : avant d'arriver à Cros-de-Géorand, Coralie avait tenu une épicerie, puis le couple a saisi l'opportunité de reprendre un café/restaurant dans le village de résidence de leur famille à Livet et Gavet (38). A cette époque, Sébastien était géomètre. Mais, amoureux des bons petits plats, il s'est formé pour prendre les rênes en cuisine. Ils

ont de l'énergie, ils ont redynamisé une structure abandonnée depuis deux ans. Ils ont créé une clientèle et proposé de nouveaux services à Livet et Gavet.

Redémarrer ailleurs ce n'est pas facile ! Et pourtant c'est leur choix. Ils sont venus s'installer ici. La structure multicommerce de Cros-de-Géorand offre plus de confort pour la vie de famille. Leurs deux filles, Laura et Maelys ont déjà pris pied dans leur nouvel environnement. Des amitiés se construisent. Coralie et Sébastien se sont sentis bien accueillis.

De notre côté, nous sommes heureux de voir arriver sur notre commune un jeune couple avec deux enfants. La proximité de l'épicerie avec son dépôt de pain permettra de fixer de nouveaux habitants. Nous apprécions de pouvoir nous régaler. Il n'y a pas beaucoup de restauration en hiver sur le plateau ardéchois. Gageons que leur assiduité et la qualité des menus amènera de nombreux convives à leur table.

Nous leur souhaitons pleine réussite.



*« Merci à tous les villageois pour votre accueil au sein de votre commune. A bientôt en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année ! »
Coralie, Sébastien, Maelys et Laura, leurs deux filles.*



Le samedi 17 septembre dernier vous êtes venus nombreux à la découverte du nouveau commerce. Et depuis, ce jour les habitants du village et plus largement de la montagne bénéficient des services proposés.

Coralie et Sébastien BUZZI gèrent ce nouveau lieu avec enthousiasme.

LE GEORAND : 07 66 12 39 70
legeorand@gmail.com

Attentifs et énergiques, ils ont déjà mis en place pour cet hiver :

LES HORAIRES	LE SERVICE
<p>L'ÉPICERIE Ouverte du mardi au dimanche, Coralie est à votre disposition selon les horaires du bar.</p> <p>Par délicatesse, soyez vigilant à éviter les heures de service du restaurant (c'est à dire de 11h45 à 13h et après 18h45)</p>	<p>La porte s'ouvre sur la petite épicerie de village, typiquement fondée sur le concept du dépannage. Vous y trouverez une solide base en épicerie sèche, un coin dédié aux produits détergent et hygiène ainsi qu'une desserte des quatre saisons pour des fruits et légumes. Petit à petit, les produits locaux prendront leur place, il y a déjà des bières artisanales. Il est possible de vous fournir des quantités plus importantes (par exemple un gros sac de pommes de terre) en anticipant par une commande.</p>
<p>LE GAZ fait partie des services offerts par l'épicerie</p>	<p>Les recharges Butagaz sont disponibles.</p>
<p>LE PAIN sur commande la veille pour le lendemain.</p> <p>Commandez sur place ou par téléphone : 07 66 12 39 70</p>	<p>Vous pouvez commander :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la flûte - la baguette simple - la baguette céréale <p>et pour le dimanche : les croissants</p>
<p>LE BAR est ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du mardi au jeudi de 7h à 19h - les vendredis et samedis de 7h à 20h30 - le dimanche de 8h à 13h30 	<p>Une amplitude horaire importante, vous permet de passer un bon moment seul(e) ou de vous retrouver entre amis(es). L'ambiance est chaleureuse, l'accueil convivial.</p> <p>Prendre un pot, jouer aux cartes, faire une pause après une balade, refaire le monde, ...</p> <p>Nous sommes persuadés que vous apprécierez.</p>
<p>LE RESTAURANT est ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du mardi au jeudi de 11h45 à 13h - les vendredis et samedis de 11h45 à 13h et de 18h45 à 20h30 - le dimanche 11h45 à 13h <p>Pensez à réserver, c'est mieux ! Tél. 07 66 12 39 70</p>	<p>Un menu du jour avec des produits de notre montagne et de saison en fonction de l'humeur du chef.</p> <p>Et le vendredi soir c'est pizzeria, pour changer d'ambiance !!! Bientôt la carte des pizzas sera sur facebook.</p> <p>Pour vos événements (anniversaire, ...) n'hésitez pas à contacter Le GEORAND. Ils pourront vous faire des propositions (gâteaux/vacherin, etc.).</p>

Le rôle de la 2^{nde} adjointe



Mais qui es-tu Catherine ?

➤ J'ai été secrétaire de direction en région parisienne. Je suis maintenant chevrière à Cros de Géorand depuis 15 ans.

Cette année, j'ai fêté mes 59 ans. Mes deux enfants ont 28 et 31 ans et j'ai le bonheur d'être grand-mère avec deux petits-enfants. Dans cette nouvelle vie qui nous lie, Manu et moi, nous sommes ce qu'on appelle des néo-ruraux.

Qu'est-ce qui t'attache à la commune du Cros ?

➤ Je suis venue réaliser un rêve : habiter à la montagne et vivre avec des chèvres. Cros de Géorand a permis cette installation. Nous avons été bien accueillis et nous apprécions ce lieu que nous habitons et qui nous habite, cette nature exceptionnelle. Et puis, nous évoluons sereinement grâce à la bonne entente qui règne au village.

Quels ont été tes engagements ?

➤ J'ai eu comme modèle mes parents, acteurs et citoyens, impli-

qués dans la vie associative. Lors de mes années lycées, j'ai participé à l'organisation du ciné-club, du théâtre, ... et j'ai milité au sein de la JOC. Puis en tant que parent d'élèves j'ai rejoint les associations scolaires. J'ai créé un comité de quartier pour réaliser annuellement une fête. Dans mon dernier emploi, j'ai eu plaisir à oeuvrer pour le fonctionnement d'un comité d'entreprise. Sur la montagne, en tant qu'agricultrice avec une activité d'accueil à la ferme, j'ai adhéré au réseau Accueil Paysan. Et pendant quelques années, je me suis investie à la Bouquinerie Crouseilloune.

Quelles connaissances as-tu de la commune de Cros de Géorand ?

➤ Si peu ! J'ai soif de mieux appréhender mon territoire. Je me régale à découvrir l'histoire de ce pays qui m'a adopté. En étant présente avec les habitants et en étudiant le passé de notre territoire, j'accède à une continuité fondamentale pour envisager l'avenir sans rupture des équilibres.

Qu'est-ce qui t'a motivé pour rejoindre la liste conduite par Sébastien PRADIER ?

➤ Pendant 6 ans, j'ai pu apprécier les compétences, l'énergie, la pertinence et les capacités d'écoute de Sébastien.

Aussi, sa proposition de mettre au programme du prochain mandat la réalisation du multicommerce a déclenché mon enthousiasme.

J'ai décidé de repartir avec l'équipe solide qui se dessinait.

Comment envisages-tu ton rôle d'élu dans les 6 ans à venir ?

➤ Notre territoire est confronté, comme ailleurs, à des changements rapides. Les espaces de montagne figurent parmi les plus fragiles.

Nous avons la difficile tâche de nous projeter pour continuer à vivre ici et ensemble. L'incertitude implique que nous soyons créatifs et que nous agissions en concertation.

Notre territoire doit rester vivant et vivable.

Quelles ont été tes premières missions lors de ta prise de fonction ?

➤ J'ai continué à participer à l'élaboration de ce bulletin municipal et je participe aux décisions du centre communal d'actions sociales (CCAS).

J'essaie de dynamiser le cœur de village en motivant les producteurs pour le maintien d'un petit marché.

Je suis élue déléguée de notre commune au sein du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardeche, avec un mandat de vice présidence attachée à l'éducation au territoire et à la biodiversité.

Qu'est-ce qu'il te semble important de maintenir à Cros de Géorand et quel projet te tient particulièrement à cœur ?

➤ Il est important de maintenir l'esprit convivial et solidaire entre les habitants notamment en soutenant la vie associative et les moments festifs.

En tant qu'élus nous pouvons ac-

compagner des projets permettant à des jeunes de s'installer à l'année sur la montagne ardéchoise pour développer de nouvelles activités. En cela, le multi-commerce s'avère une réussite. Il permet une proximité du service quand les prix du carburant s'envolent. Il ouvre un lieu pour se retrouver. Et une nouvelle famille est venue vivre au pays.

Un petit projet très concret qui me tient à cœur est la réhabilitation du petit chemin dit « des poètes » et plus largement les sentiers de randonnées sur notre commune.

Quels sont pour toi, les points de vigilance ?

➤ Je suis préoccupée par les enjeux de transition et d'adaptation. Alors j'essaierais d'être une petite veilleuse et de faire des propositions concernant la question de l'eau, la préservation de notre environnement, ... et c'est ensemble que nous réfléchirons aux solutions.

Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui souhaite s'engager dans la vie locale ?

➤ Que c'est une expérience merveilleuse ! On y apprend la tolérance, la persévérance. Dans l'engagement se créent les plus belles amitiés.

En s'engageant dans la vie associative ou sur un mandat d' élu, on appréhende différemment le monde. On s'ouvre aux autres, à leur questionnement et à leurs idées. On se découvre soi-même. Etre à plusieurs décuple les énergies et fait converger une équipe sur un projet commun.

On avance !

Je dirais aux jeunes :

Soyez persuadés que votre place est pleine et entière au sein des associations et des différentes instances.



ACTUELLEMENT LES HORAIRES SONT :

Agence postale de Cros de Géorand :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h
- lundi & jeudi de 14h à 17h

Bureau de poste du Béage :

- du lundi au samedi de 8h30 à 10h30



De gauche à droite : Claude LIABEUF, Loïc PLANTIN, Luc BREYSSE, Caroline MARION (absente Joëlle COLLET).



« Les Services Postaux... »



COURIR LA POSTE

« C'est le privilège des facteurs, ils connaissent le nom de tout le monde »

Marcel PAGNOL

Les facteurs jouent un rôle essentiel pour la vie de notre village. C'est à eux, ces femmes et ces hommes, que nous rendons hommage dans cet article qui essaie de retracer l'histoire des services du courrier sur notre commune.

Pour écrire cet article, nous avons sollicité le centre de documentation du Musée de la Poste, nous avons eu recours aux registres de délibération des conseils municipaux des années 1908 à 1979 et aux archives départementales. Nous avons aussi fait appel aux souvenirs des facteurs et de leurs familles.

Pour en savoir plus, vous trouverez à la bibliothèque municipale, un ouvrage de référence, merveilleusement illustré retraçant l'histoire postale « Histoire et art postal » édité par le Musée de la Poste en 2019. Et s'il vous prend l'envie d'une petite excursion parisienne, nous vous conseillons la visite de ce musée situé au 34 Bd de Vaugirard - Paris 15ème.

Au Moyen Age, seuls les élites et lettrés disposent de messageries privées, les rois et seigneurs, le clergé, les universités et municipalités importantes. Les messagers se déplaçaient le plus souvent à pied sur des routes dangereuses. Sous Louis XI est créée la poste royale. Des messagers à cheval (appelés chevaucheurs) galopent de relais en relais. Environ tous les 15 kms, ils changent de monture afin de poursuivre leur route sans ralentir. Ce dispositif, qu'on appelle la « poste aux chevaux » est mis en place vers 1476. Ce service est d'abord exclusivement réservé au roi. Moyennant un prix de course élevé, chacun peut voyager « en poste », c'est-à-dire au galop. Il n'existe pas de service public de transport des lettres.

À l'origine, le mot « courrier » ne désigne pas les lettres, mais toute personne qui « court la poste ». Le courrier est le messager, le gardien des dépêches (= lettres placées dans des paquets ficelés), qu'il doit parfois fendre au péril de sa vie. Il par-

court les routes nuit et jour, sans repos. Il délivre et reçoit les dépêches des bureaux de poste situés sur son parcours et est sanctionné en cas de retard ou de perte. Au relais et sur la route, le courrier de la poste a priorité de passage sur les autres usagers.

Le transport des lettres n'est pas sans risque. Que ce soit à cause des intempéries, du mauvais état de la route, de problèmes liés aux voitures ou encore du brigandage, la route représente un danger de tous les instants. Pour se préparer au départ, les voyageurs peuvent consulter la « Carte des postes » de Nicolas SANSON (1632) qui retrace le réseau des routes et relais de poste. Mentionnons que cette carte n'a aucun tracé sur la montagne ardéchoise.

Jusqu'en 1830, il n'existe aucun service de distribution à domicile dans les campagnes. Les 7/10^e de la population française sont ainsi privés de la visite du facteur. Seules les localités pourvues de bureaux de poste (+ de 4000 ha-



©Musée de La Poste - Léon Bouché, facteur rural - Huile sur toile de Henri Lew - 1898 - Inv. 16554 bis Don Lew

4 000 habitants) sont desservies par un facteur. Partout ailleurs, il faut se rendre dans un bureau de poste pour envoyer ou retirer ses lettres. Louis LENAIN dans son ouvrage « *la Poste en Drôme et Ardèche des origines à 1920* », mentionne que l'établissement de poste le plus proche sera Montpezat jusqu'en 1849. Les Mairies rémunèrent un piéton pour la distribution des correspondances administratives. En

1957, figure encore dans les comptes administratifs de la commune de Cros de Géorand la rémunération d'un « porteur de dépêches », Arthème HEBRARD.



LA POSTE AUTOMOBILE RURALE

Pour enrayer l'exode rural et améliorer le service postal dans les campagnes, l'administration des Postes crée un service de poste automobile en 1926. La Poste automobile rurale est ainsi organisée : un bureau de poste d'attache est désigné comme tête de ligne et, dans chacune des communes desservies par l'automobile, est installé un « établissement de correspondant postal » qui a les attributions réduites d'un bureau de poste. Ces correspondants postaux sont souvent des petits commerçants ou des buralistes agréés par l'administration. Ils sont reliés au bureau de poste par une voiture privée. Son conducteur se charge des colis, des

commissions de toute nature faites chez les commerçants désignés par les clients, moyennant un tarif, et qui ont passé commande au boucher, au pharmacien, à l'épicier... Le colis est livré au passage de la voiture si le destinataire est présent, ou au correspondant postal. On retrouve cette organisation dans une délibération du conseil municipal datée du 3 novembre 1930 : « Le Maire expose au Conseil Municipal que la création et le fonctionnement du nouveau courrier postal arrivant à St Cirqgues vers les 9 heures du matin réalise un grand progrès dans la transmission des dépêches pour la région, progrès très apprécié par la population et

par les nombreuses villégiatures et touristes. Que malgré le progrès réalisé, il existe encore une lacune qu'il y aurait lieu de combler au plus tôt en demandant la création d'un nouveau service postal en voiture partant de Saint Cirqgues à 13 heures pour arriver à Montpezat à 14 heures en correspondance avec le départ des dépêches de cette dernière localité pour la gare de Lalevade d'Ardèche ce qui donnerait une avance de 2h heures à nos correspondances ».

Pourquoi la gare de Lalevade ? Dès le début de la construction des lignes de chemin de fer (1840), l'administration des postes a installé des courriers-convoyeurs sur chaque ligne.



©Musée de La Poste - Almanach des Postes et Télégraphes 1887 - Oberthur éditeur - Chromolithographie - Inv. 2009.190.6

Au début, les facteurs ruraux sont mal rémunérés. Ils sont rétribués aux kilomètres parcourus (4 centimes/km en 1830). Ce système est très pénalisant pour les vieux facteurs qui demandent au soir de leur carrière, l'attribution de tournées moins longues. On convient alors en 1851 d'allouer une « haute paye » aux facteurs les plus anciens. Cette « haute paye » doit leur permettre de se faire remplacer et de profiter de quelques jours de repos à une époque où le service s'effectue tous les jours. Ce n'est qu'à partir de la loi du 28 avril 1893 que les facteurs disposent d'un jour de congé par mois au frais du Trésor.

Le directeur général des Postes, Edouard VANDAL, signale dans son rapport en 1866 que la détresse du service rural est de notoriété et que les salaires des facteurs ruraux « ne répondent plus aux premiers besoins de la vie ». Leur situation n'est guère plus attrayante au début du 20^{ème}

siècle, comme le signale en 1903 le député SEMBAT, rapporteur du budget des Postes à l'assemblée. Il déplore « qu'un homme (le facteur rural) qui fournit à l'État un dur travail, ne puisse recevoir en échange une rémunération convenable et doit employer ses soirées à des besognes étrangères, se faire cordonnier ou tailleur pour nourrir sa famille ».

Jean DURAND expose dans son ouvrage « les contes de la Burle » les conditions de travail des facteurs. Victorin AVOUAC a du savoir-faire pour confectionner des chaises et René SAUSSAC tresse des paniers. Ils sont facteurs tous les deux, Victorin AVOUAC depuis 1934 « L'été Victorin (AVOUAC) se tapait ses 38 kilomètres à pied chaque jour, jusqu'au Moulin Haon... L'hiver malgré les skis que Victorin avait taillés dans le fayard, c'était un sacré sport ! »

Lors de sa séance du 29 septembre 1935 le conseil municipal de Cros de Gérand prend acte de l'accord de la Direction des

Postes pour la concession d'une boîte aux lettres à l'école publique du Poyet et accepte de prendre à charge « les frais d'achat, d'emballage, de transport et d'entretien de ladite boîte... Le conseil demande à faire effectuer la pose par un ouvrier du pays ». Fernand GINEYS se souvient que le relevage de cette boîte aux lettres au Poyet se trouvait sur la tournée de son père. « Il allait prendre le courrier à la poste à Saint-Cirgues. Puis, il faisait sa tournée qui passait au Poyet.

Les facteurs recensés à Cros de Gérand en :

- 1872 :

Pierre HABAUZIT

- 1901 :

Victor CORTIAL

Léon LAURENT

- 1921 :

Jean-Baptiste VOLLE (44 ans)

Louis LAURENT (63 ans)

- 1936 :

Adrien-Célestin GINEYS (39 ans)

Louis FIALON (47 ans)

Henri CHABANIS (24 ans)

Baptiste VOLLE (59 ans)

Baptiste VOLLE (27 ans) dit

« Batelle »

Source archives départementales

- et plus récemment, leurs enfants se souviennent de :

Augustin VOLLE

Marcel PLANTIN

Jacky VOLLE

Florentin VOLLE

Jean GINEYS

Gustave POMMIER



Christian Volle se souvient qu'un jour de neige, son père, Augustin Volle, a monté le courrier du Roux jusqu'au Cros. « *Il a trié le courrier sur la table du bistrot à La Palisse, avant de repartir ensuite pour sa tournée sur une boucle de 33 kms* » (à pied bien sûr). Lors de sa tournée du 23 avril 1953, Baptiste Volle dit « Batelle » fait une mauvaise chute en pleine tourmente. Il décède ainsi à 44 ans.

Les tournées à pied sont longues. Le bulletin d'itinéraire à pied de M. Pommier validé le 27/05/1970 énumère 40 lieux-dits dispersés sur une tournée de 37 kms sur le Cros et le Béage.

Martine Gayton raconte :
 « *Quand mon père avait parcouru la campagne en hiver, ses vêtements étaient tant raidis par le froid, que ma sœur et moi l'aidions à ôter son manteau à son retour.* »



Gustave POMMIER

Sur la fin de sa carrière, M. Pommier sera autorisé à utiliser sa voiture personnelle pour faire sa tournée. Puis, l'administration des P.T.T. s'équipe de véhicules. Dans son édition du 02/09/70, Le Dauphiné Libéré rend compte de la création d'un centre de distribution postale motorisé à Saint-Cirgues-en-Montagne. Quatre voitures (des 2CV) pour moderniser le service. L'article précise

que la tournée sur le Cros de Géorand est assurée par Marcel Plantin. Vers la même époque, quand René Lavastre prend ses fonctions à la poste du Béage en 1977, il est le premier « préposé conducteur ».



Source Marie-Hélène MOULIN. Article du Dauphiné Libéré 2/09/1970.

Le qualificatif officiel de « préposé à la distribution » date de 1957. Le facteur est titularisé par un concours et se voit affecter là où ses services sont nécessaires. C'est ainsi que Marcel Plantin sera facteur auxiliaire pour du renfort neige dans sa jeunesse, puis à l'issue du concours, titularisé et muté en région parisienne. Il n'obtiendra un poste dans sa montagne d'origine que vers 1967. Certains facteurs gardent le statut d'auxiliaire durant toute leur carrière comme le signale Jean Durand « *pour obtenir la titularisation, il aurait fallu qu'il parte... Or il ne voulait quitter ni le pays... ni surtout sa vieille mère* ».

A partir de 1993, le facteur est « un agent professionnel qualifié ». Cette identification par le grade ne remplacera jamais l'identité de fonction : **pour le public, le facteur sera toujours le facteur**. Il suffit d'entendre le témoignage de René Lavastre qui souligne que sa maîtrise du patois faisait de lui un facteur ap-

précié dans la campagne. Ou encore le souvenir des habitants : le facteur Marcel Plantin frappait avant d'entrer et invariablement il s'annonçait par ces mots : « *Et la maison ?* ». C'était l'habitude. Il était toujours de bonne humeur. Si nous étions absents, il déposait le courrier sur la table. Le facteur auxiliaire, Christian Brun, qui faisait le renfort neige disait « *à l'amitié* » si on lui servait un verre avant de repartir dans le froid.

On accordait une grande confiance au facteur. Il apportait les médicaments, le pain. Il transportait des fonds importants pour le versement des pensions retraitées, des allocations familiales, des mandats lettre. Il amenait des nouvelles des uns et des autres dans les maisons isolées.



HISTOIRE

L'AGENCE POSTALE

L'étude des marques postales, appelée la marcophilie permet de situer historiquement l'importance des bureaux de poste : Par exemple, Montpezat (bureau de Direction) dispose d'une oblitération de lieu dès 1822, le Béage en 1902, St-Cirgues en 1905.

Lors de sa séance du 22 mars 1908, le Conseil municipal demande « la création d'un bureau de facteur receveur avec courrier en voiture de Cros-de-Géorand à St-Cirgues-en-Montagne ».

Lors de sa séance du 19 février 1950 le Conseil Municipal du Cros constate « que le Bureau de Poste de Saint Cirgues en Montagne desservant à peu près toute la commune, n'est ouvert au public l'après-midi qu'à partir de 15h. De ce fait, ceux qui ne peuvent se présenter le matin étant donné l'éloignement 12 ou 13 kms pour certains à parcourir à pied, sont obligés d'attendre cette ouverture un peu tardive et il arrive que pendant l'hiver le retour doit s'effectuer la nuit en partie ... après délibération le Conseil demande à la Direction des Postes que le bureau de St Cirgues soit ouvert au public à partir de 14h avec une fermeture s'effectuant à 17h ».

Puis dès 1954, naît l'idée d'implanter une agence communale « Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que le bureau de poste de St Cirgues en Montagne le plus rapproché, se trouve à 10 kms, demande à l'administration des Postes de bien vouloir décider la création d'une agence postale dans la commune. Le Conseil prend l'engagement de faire face aux frais d'installation et de logement du gérant ». Et deux mois plus tard, suite aux réserves émises « l'Administration des

Postes trouvant que le village du Cros n'est pas sur un itinéraire, La Palisse Le Lac d'Issarlès et que cela lui occasionnerait des frais supplémentaires ». Le Conseil décide de prendre aussi à sa charge « le trajet de La Palisse au Cros afin que le courrier arrive directement au chef-lieu »

En 1955, le Conseil décide d'aménager la partie désaffectée du bâtiment de l'école en Mairie et agence postale. Le 16 septembre 1956, l'agence entre en service.

En 1957, la secrétaire de Mairie, Mme POMMIER est nommée receveuse de l'Agence par la Direction des Postes. Lors de sa séance du 17 février 1957, le conseil demande qu'une indemnité de transport du courrier de St Cirgues à l'agence postale de Cros de Géorand soit « accordée à M. LAURENT Marius qui assure le courrier en question à la satisfaction générale ». Raymond CHAREYRE prendra le relais pour cette mission en 1962. La liaison reste difficile en hiver. Christian VOLLE raconte qu'il a été réquisitionné par la Mairie en février 1967. Le village était privé de courrier depuis plusieurs jours, les routes étant impraticables : « Avec M. POMMIER, nous avons porté les sacs sur le dos en coupant par la montagne pour assurer le transport du courrier de Saint-Cirgues au Cros. Je me souviens, nous avons ensuite cassé la croûte chez Iréné LAURENT ».

En 2003, l'agence postale devient agence postale communale grâce à une convention par laquelle la commune prend à sa charge le salaire de l'agent, les frais de fonctionnement, contre une participation conséquente de la Poste. Beaucoup d'opérations



©Musée de La Poste - « les P.T.T. font plus pour vous ! » - Campagne « CCP c'est si simple » - Ministère des PTT 1972 - Offset - Inv. 12913

postales et financières sont possibles (cf. bulletin municipal n°5 - 2010).

Aujourd'hui, l'agence postale communale que vous fréquentez est le résultat des travaux de complète réhabilitation réalisés en 2011/2012 par la commune. Notre commune est rattachée au Centre courrier de Coucouron. Il y a 4 facteurs pour couvrir le territoire de Cros de Géorand (4 339 hectares). La factrice du Béage dessert le Cordonnier et Crouste. Le facteur de Ste-Eulalie dessert Le Cayre et Peyremaillet. Le facteur du Lac d'Issarlès dessert la Palisse, le Poyet, les Combes et Malaval. Et le facteur du Cros réalise l'ensemble du reste du territoire de notre commune. Par ailleurs, vous bénéficiez de « 3 boîtes jaunes » pour déposer votre courrier :



- 1 à la Palisse,
- 1 devant la Mairie
- 1 aux Jallades (côté Ste-Eulalie).

Comme autrefois, aujourd'hui aussi, c'est bien la bonne humeur du facteur, son sourire et sa gentillesse que nous apprécions autant que son service.

La recette de l'Agriade Saint Gilloise, Daube des mariniers, de Viviane GREVOUL



Voici un plat typiquement Garchois et plus exactement Camarchois, né à St Gilles précisément.

INGRÉDIENTS

Pour 15 personnes :

- prévoir 200 g de viande par personne, soit 3 kg de paleron
- 600 g d'oignons
- 3 gousses d'ail
- 400 g de câpre
- 400 g d'anchois au sel
- 1 bouquet de persil
- poivre du moulin

RECETTE

Hacher les oignons avec l'ail et le persil.

Mettre dans une cocotte les tranches de paleron, puis le hachis (oignons, ail, persil), les câpres et les anchois dessalés, faire en plusieurs couches, verser un verre d'huile d'olive.

Laisser mijoter trois heures à petit feu, ne pas remuer pendant la cuisson.

A vos fourneaux, ce plat est délicieux avec une bonne purée.



**CE BULLETIN
EST UN PEU
LE VOTRE**

N'hésitez pas à envoyer en Mairie votre recette préférée pour la partager avec les habitants de Cros de Géorand. Nous en sélectionnerons une pour chaque parution.



Aurélie RENAUD-GOUD



Alban PRADIER



Aurélie RENAUD-GOUD



Audrey BARBUT

Concours 2022

Le thème :

« *La faune du plateau ardéchois* »

23 photographes, 88 clichés, étonnants et même époustouflants pour certains.

Les Lauréats :

1^{ère} Aurélie RENAUD-GOUD « *Le Hibou* »

2nd Alban PRADIER « *Le lièvre* »

3^{ème} Aurélie RENAUD-GOUD « *Le Héron* »

4^{ème} Audrey BARBUT « *L'écureuil* »

Expo 2022/2023

« *La faune du plateau ardéchois* »

Expo-photo gratuite
Ouvverte au public
Tous les samedis de
10h30 à 11h30

Concours 2023

Le thème :

« *La lumière dans tous ses états sur le plateau ardéchois* »

Envoyez avant le

31 août 2023 :

5 photos format JPG

sur :

photoducros@orange.fr

Pour en savoir plus :

[https://](https://www.crosdegeorand.fr/concours/)

www.crosdegeorand.fr/concours/

Cliquez sur :

règlement du concours